



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 6 décembre 2023

Délibération n°64/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 23 novembre 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE,
Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Célia HELION, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU,
Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à madame Martine PINVILLE), Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs présents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Hélène GINGAST.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	6
Votants	15

Objet : Soutien psychologique à destination des étudiants de l'image

Trois ans après le début de la pandémie de Covid, les chiffres concernant la santé mentale des étudiants sont alarmants. Les différentes enquêtes publiées relatent que près de 70 % des étudiants déclarent se trouver en situation de mal-être. Si la problématique de la santé mentale était déjà marquée, elle s'est fortement détériorée ces dernières années.

Les étudiants des écoles de l'image d'Angoulême ne sont pas épargnés et les directions des écoles ont rapporté les difficultés rencontrées par les étudiants (hors Université de Poitiers qui bénéficie du Service de Santé Universitaire) pour obtenir des consultations psychologiques auprès des professionnels.

Dans ce contexte, le Pôle Image Magelis a proposé la mise en place, à titre d'essai, de permanences psychologiques à destination des étudiants de l'image d'avril à juin 2023.

Ces permanences ont été assurées par Joan BERNAUD, psychologue clinicien, qui intervient également au LISA. L'action du psychologue ne se substitue pas à une démarche de type thérapeutique. Elle constitue un accompagnement ponctuel qui peut donner lieu ou non à une orientation spécialisée.

Il a pu effectuer 27 rendez-vous et recevoir des étudiants issus des différentes écoles de l'image.

Le Pôle Image souhaite prolonger cette offre à destination des étudiants pour l'année universitaire 2023-2024.

Un dossier a été déposé auprès du CROUS dans le cadre de l'appel à projets CVEC [Contribution de Vie Etudiante et de Campus] afin de financer ces interventions. Le résultat sera connu courant novembre.

Il s'agit d'une offre à destination des étudiants des écoles publiques et privées du Campus de l'Image, non affectataires de la CVEC et qui pourtant se sont acquittés de cette contribution obligatoire pour leur inscription. Les étudiants inscrits à l'Université de Poitiers ne sont pas concernés par ces permanences dans la mesure où ils peuvent être reçus par la psychologue et l'infirmière psychologue du Service de Santé Universitaire. Sont donc concernés tous les autres étudiants :

- Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) (école publique)
- Ecole Nationale du Jeu et des Médias Interactifs Numériques (Cnam-Enjmin) (école publique)
- Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA) (école consulaire)
- L'Atelier (école privée)
- Objectif 3D (école privée)
- Emile Cohl (école privée)
- Human Academy (école privée)
- Ecole d'Art du GrandAngoulême (école publique)
- Mediaschool (école privée)
- Classe prépa du Lycée Guez de Balzac (école publique)
- Ecole 42 Angoulême (école privée), si les étudiants de cette école s'acquittent bien de la CVEC

Les permanences psychologiques se dérouleront les mercredis matin de 9h30 à 12h30 dans les locaux du Pôle Image Magelis : Maison Alsacienne. Les entretiens se dérouleront du 11 octobre 2023 au 26 juin 2024 (hors congés scolaires) soit 33 semaines environ.

Les entretiens auront une durée de 45 minutes à une heure. Trois étudiants pourront être reçus lors de chaque permanence.

Les consultations seront gratuites pour les étudiants.

Le budget global de l'opération est estimé à 4950 €. Une subvention de 4000 € a été sollicitée auprès du CROUS, gestionnaire des appels à projet CVEC et un montant de 4 950€ attribué.

Le projet de convention relatif à la mise en place de permanences psychologiques qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des deux partenaires [Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et CROUS] et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le CROUS. Elle fixe également des engagements précis en termes de communication.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année universitaire 2023-2024 ;
- autorisent Monsieur le Président à la signer, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 8 déc. 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 8 déc. 2023
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 8 décembre 2023

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

